

*L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)*  
*Les Agences régionales de la biodiversité (ARB)*

2<sup>ème</sup> journée sur le PROJET PLURIANNUEL de l'association ARB-NA  
- 30 mai 2018 -

**Nicolas SURUGUE**  
*Directeur régional Nouvelle-Aquitaine*

# AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

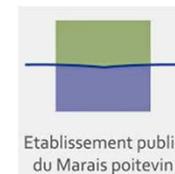
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



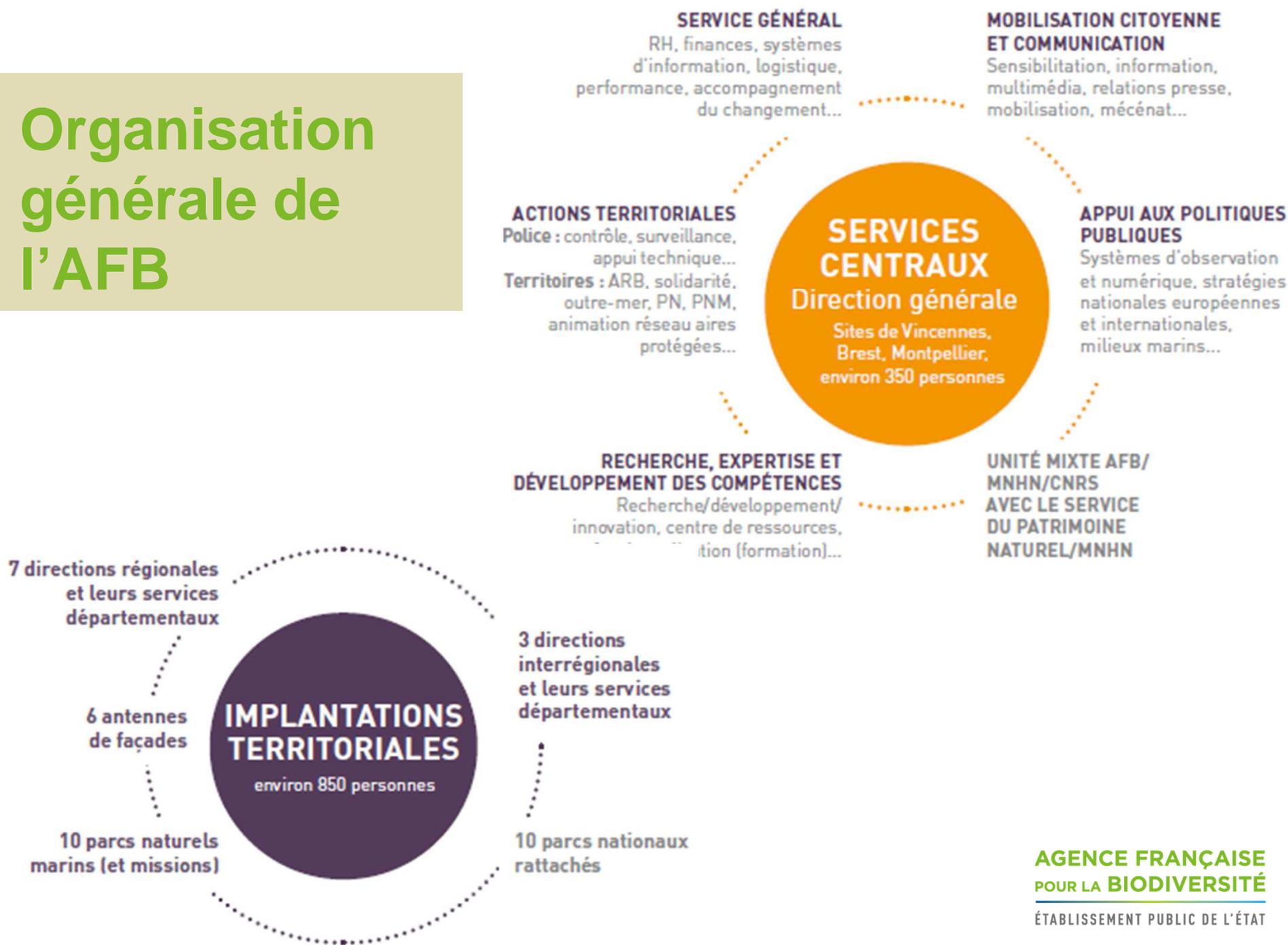
Etablissement public à caractère administratif regroupant les compétences 4 entités pré-existantes :



- + Coordination technique des CBN
- + Rattachement des Parcs nationaux (en cours)
- + Rattachement de l'EPMP (en cours)
- + UMS PATRINAT : expertise scientifique et technique sur la biodiversité et la géodiversité française



# Organisation générale de l'AFB



# Implantation de l'Agence française pour la biodiversité

## Direction régionale N-A :

- ✓ siège à Bordeaux
- ✓ antenne à Poitiers
- ✓ 12 Services départx.
- ✓ 1 Unité spécialisée migrants

## Autres entités territoriales de l'AFB en N-A :

- 2 PNM
- Antenne de façade maritime (bureau à Bdx)

### Sites AFB

- Pôle
- Direction (inter)régionale, et ● antenne associée
- Service (inter)départemental, unité spécialisée
- ▲ Pôle d'études et de recherche
- Autre service
- Antenne de façade maritime
- Siège de parc naturel marin
- ▲ Mission d'étude pour un parc naturel marin

### Découpages

- Direction (inter)régionale
- Région
- Département
- Parc naturel marin
- Mer territoriale
- Zone économique exclusive
- Limites inter sous-régions marines



France métropolitaine

## Les ARB : ce que disent les textes

---

**Art. 3 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM):** « la région est chargée d'organiser, en qualité de **chef de file**, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à [...] la protection de la biodiversité » ;

**La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**, notamment :

**Art. 21:** « les régions et l'AFB peuvent mettre en place conjointement des délégations territoriales, dénommées ARB, auxquelles peuvent notamment s'associer les départements, en particulier au titre de leur compétence en matière d'espaces naturels sensibles. Ces délégations exercent tout ou partie des missions de l'agence, à l'exception des missions de police de l'environnement. Elles peuvent être constituées en établissements publics de coopération environnementale mentionnés à l'article L. 1431-1 du code général des collectivités territoriales » ;

**Art. 8 :** « les délégations territoriales de l'AFB prévues à l'article L. 131-8 **apportent leur soutien aux régions pour l'élaboration de leur stratégie** [SRB] et assurent le suivi de sa mise en œuvre ».

## Le « millefeuille territorial » : des compétences partagées sur la biodiversité

---

Régions	<b>Chef de file des collectivités territoriales</b> Gouvernance (CRB) Planification (SRB), Développement local (SRADDET, PNR...) TVB (outil SRCE...) Economie / biodiv. (SRDDEII, formation professionnelle...) Financement, impulsion (CPER, financements européens..) Outils (ARB, RNR,...)
Départements	<b>Espaces naturels sensibles</b> Eau (petit cycle : SDAEP, AEP/Asst,) Milieux aquatiques (CATER/ASTER...)
Bloc communal	<b>Maintien de la clause de compétence générale</b> <b>GEMAPI</b> <b>Cadre de vie</b> <b>ABC</b> (atlas de la biodiversité communale)

## Une nécessité d'agir ensemble pour la biodiversité...



⇒ Un constat à l'origine de 2 idées :

- de chef de filât des collectivités en région : les conseils régionaux
- de partenariats régionaux : les « ARB »

# Les ARB : chronologie 2016 - 2018



- ambition : « Agir en Région pour la Biodiversité »
- abs. de cadre contraignant
- appui AFB/MEEM/ARF
- portage politique

**Oct 2017**

Déclaration nationale d'intention

*national*

Loi (08/08/16)

**début 2016**

stabilisation du texte de loi

**juin 2016  
juill 2016**

séminaires fondateurs

**sept 2016**  
ANB  
Clermont-F

*coup de projecteur*

**oct 2016**

circulaire aux préfets



**janv 2017**  
AFB créée

AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

GT Biodiv  
ARF



**fev 2017**

CA AFB  
ambition sur les ARB

**Mars 2018**

installation du « club des ARB »

*en région*

**1/1/2016 :**  
Réforme territoriale les nouvelles régions

**août 2016**

1ères réunions Norm., Occit.

**nov/déc 2016**

1ères déclarations  
Carcassonne  
Orléans  
Caen...

**début 2017**

séminaires  
Orléans  
Besançon  
Montpellier  
Rouen/Caen

**avril 2017**

premières préfigurations  
CVL, Occ  
Bg. Fr-Comté  
PACA

**avril 2018**

1ère ARB créée (Ile-de-France)



# Les ARB : retour sur le séminaire du 5 juillet 2016



SÉMINAIRE DE TRAVAIL SUR  
**LES AGENCES RÉGIONALES DE LA BIODIVERSITÉ\***  
*Un nouveau partenariat pour la biodiversité*  
Mardi 5 juillet 2016 de 10 h à 17 h  
Hôtel de Roquelaure, 244 Bd Saint Germain, Paris

*« La finalité des ARB est de consolider le lien entre les politiques nationales et territoriales de la biodiversité. »*  
Discours de B. Pompili – 5 juillet 2016



Les agences régionales de la biodiversité, un état d'esprit ! 5 juillet 2016 - Hôtel de Roquelaure - Paris

## La vision de l'AFB sur les ARB (Fév. 2017)

---

- Les ARB sont le pilier partenarial de l'AFB en région tel qu'introduit par la loi
- Elles sont une initiative des Régions, via un partenariat avec l'AFB
- Une ARB couvre l'ensemble des milieux
- Une ARB reconnaît la dynamique des acteurs et les organisations locales
- Une ARB valorise les actions existantes
- Une ARB réalise des actions contribuant aux domaines suivants :
  - ✓ La connaissance, notamment sa valorisation
  - ✓ L'animation et l'appui aux réseaux
  - ✓ La communication de proximité, information, sensibilisation
  - ✓ L'appui technique et administratif aux porteurs de projets et l'optimisation de la mobilisation des financements
  - ✓ Le suivi et mise en cohérence des politiques publiques
- Une ARB est un état d'esprit avant une structure : « Action avant organisation »
- Si nécessaire, les partenariats Région-AFB sont dans un premier temps incarnés par la mise en place de conventions de préfiguration

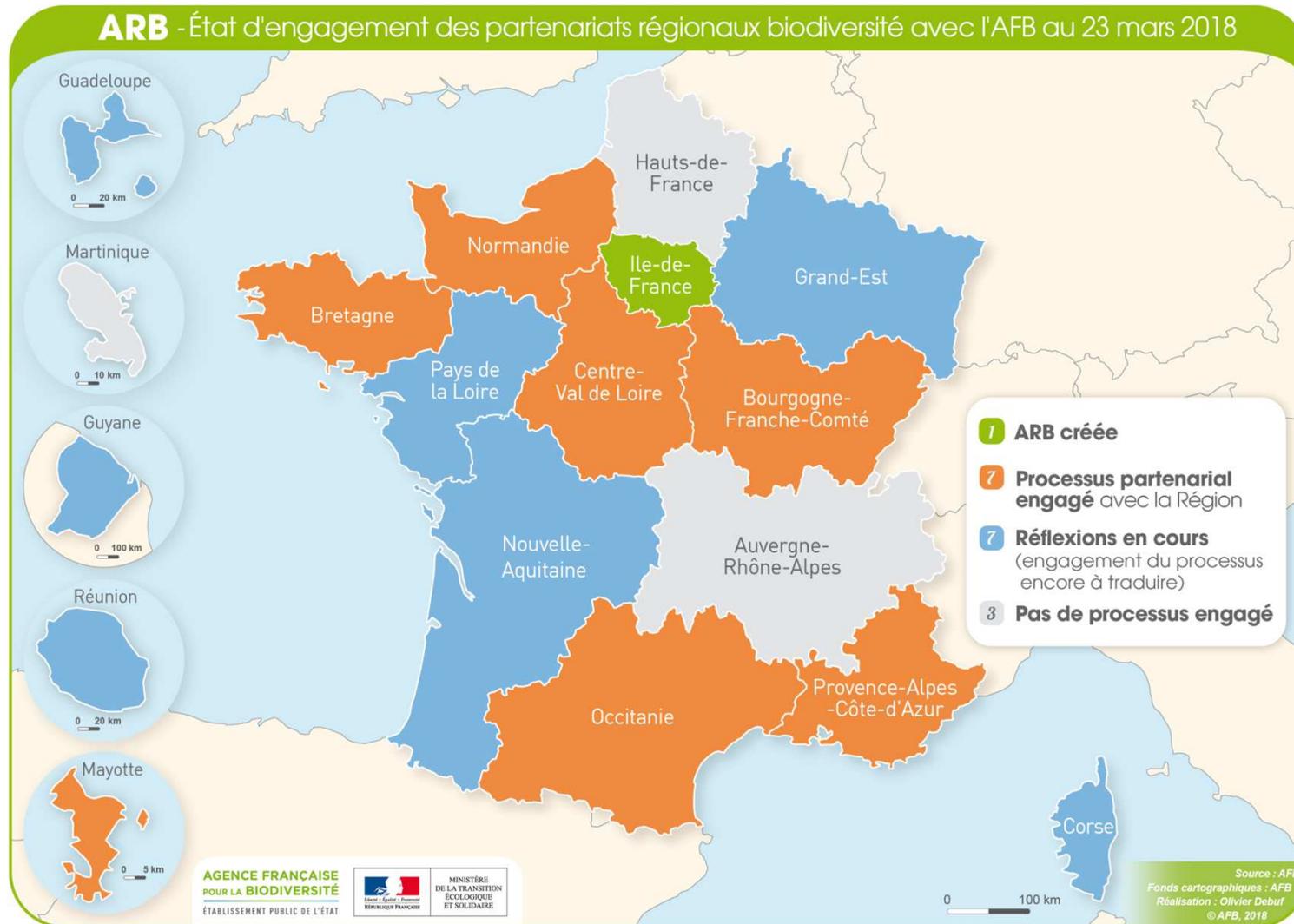
## Les ARB : modalités de contractualisation avec l'AFB

---

### Contractualisation (généralement) suivant deux phases :

1. **la phase de préfiguration : partenariat régional autour du processus de création de l'ARB (convention)**. Contribution de l'AFB au financement de l'ingénierie du projet. En CA de février 2017, l'AFB s'est organisée afin de soutenir dans les régions la mise en place de structures « légères » et la réalisation d'actions communes → subvention encadrée par une convention régionale de partenariat approuvée par le CA de l'AFB et suivie par un comité de pilotage ;
2. **la création** : le partenariat public-public Région-AFB associant l'Etat en Région, les Agences de l'eau et s'ils le souhaitent les départements, vaut « ARB » au sens de la loi. Sa forme juridique n'est pas prédéfinie. Il est acté après examen du projet par le CA de l'AFB et délibération du Conseil régional. L'AFB est membre de sa gouvernance et financeur du fonctionnement de la structure.

# La carte d'avancement des ARB



**1<sup>ère</sup> ARB : Ile-de-France (avril 2018)**

**→ Convention de partenariat Région/AFB/Etat /AESN/IAU**

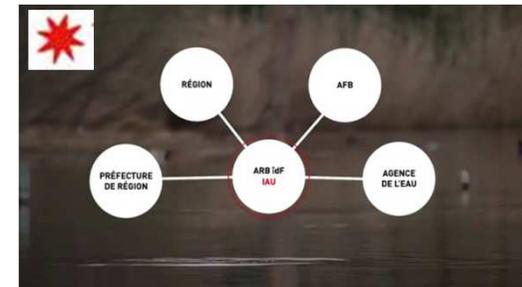
*Carte de situation en mai 2018*

## Infos ARB...

---

- Création en cours de l'ARB Occitanie qui sera sûrement le 1<sup>er</sup> EPCE de France : présentation au CA AFB du 26 juin

- ARB Ile-de-France : (re)visionnez son clip de lancement <https://www.dailymotion.com/ARB-IDF>



- ARB BFC : <http://strategie.biodiversite.bourgognefranchecomte.fr/r/77/l-agence-regionale-de-la-biodiversite-ou-en-est-on/>



## Le club des ARB : installé le 21 mars 2018

---



AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



### Une équipe nationale d'appui aux ARB :

- trio : Régions de France, AFB, Ministère
- des appuis spécifiques en région
- échanges au sein du GT Biodiversité de Régions de France
- évènements / jalons

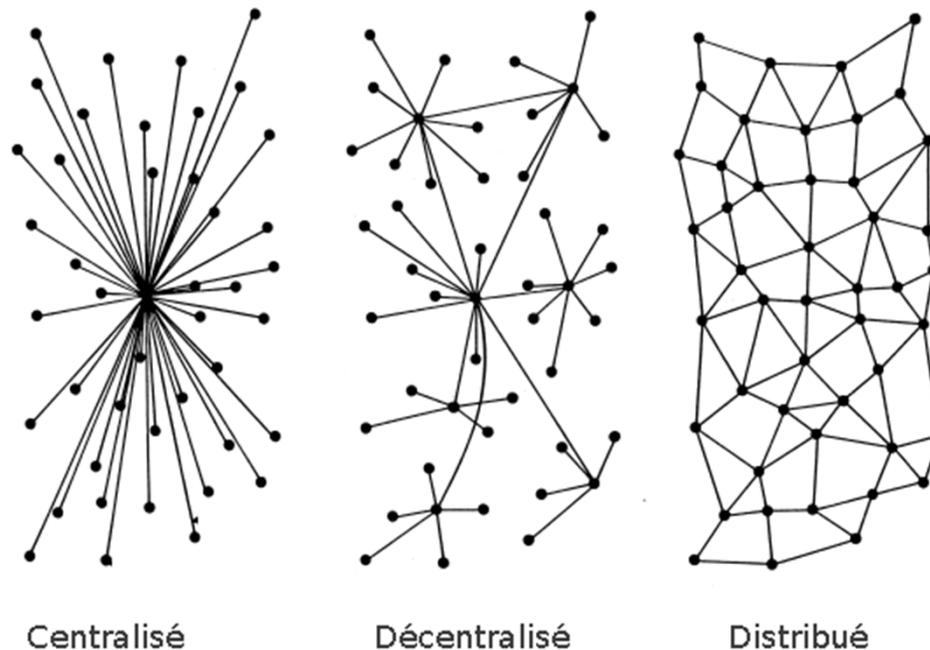
### Au niveau régional :

- des quatuors Région, DR AFB, Etat, Agence(s) de l'Eau
- une ARB engagée et des préfigurations en cours (prog. d'actions)
- des échanges avec les acteurs locaux

## Le club des ARB : des pistes / sujets d'échange

- Dispositif « Territoires engagés »
  - SRB
  - ORB
  - Formation, sensibilisation des élus
- + Questions juridiques (préfigurations)  
+ ...

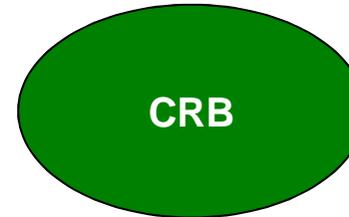
Quelles  
modalités ?



Cela  
dépendra  
des sujets...

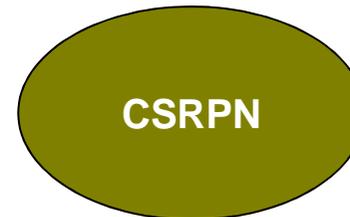
# Schématiquement :

## Gouvernance



Instance co-présidée par le préfet et le président de région : associée à l'élaboration et au suivi de la SRB (décret)

## Comité scientifique



Instance qui rend des avis sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel régional

## Moyens d'action

**Dispositif partenarial  
Région-AFB**

Partenariat public-public  
Région-Etat et ses opérateurs

**Acteurs locaux**



**12 Conseils  
départementaux**

**Autres  
Collecti-  
vités...**



DREAL / DDT(M)

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

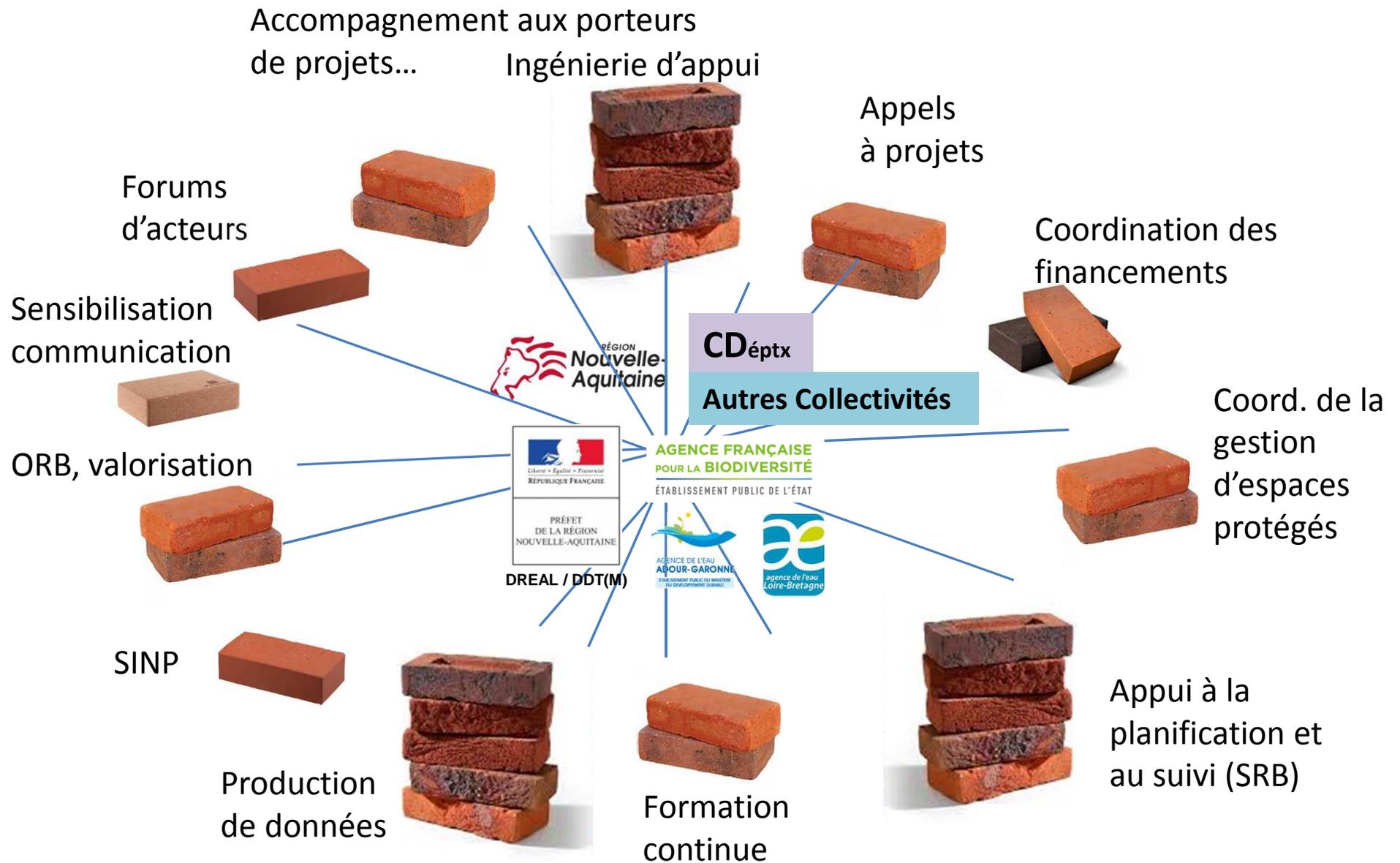
Direction régionale  
Nouvelle-Aquitaine



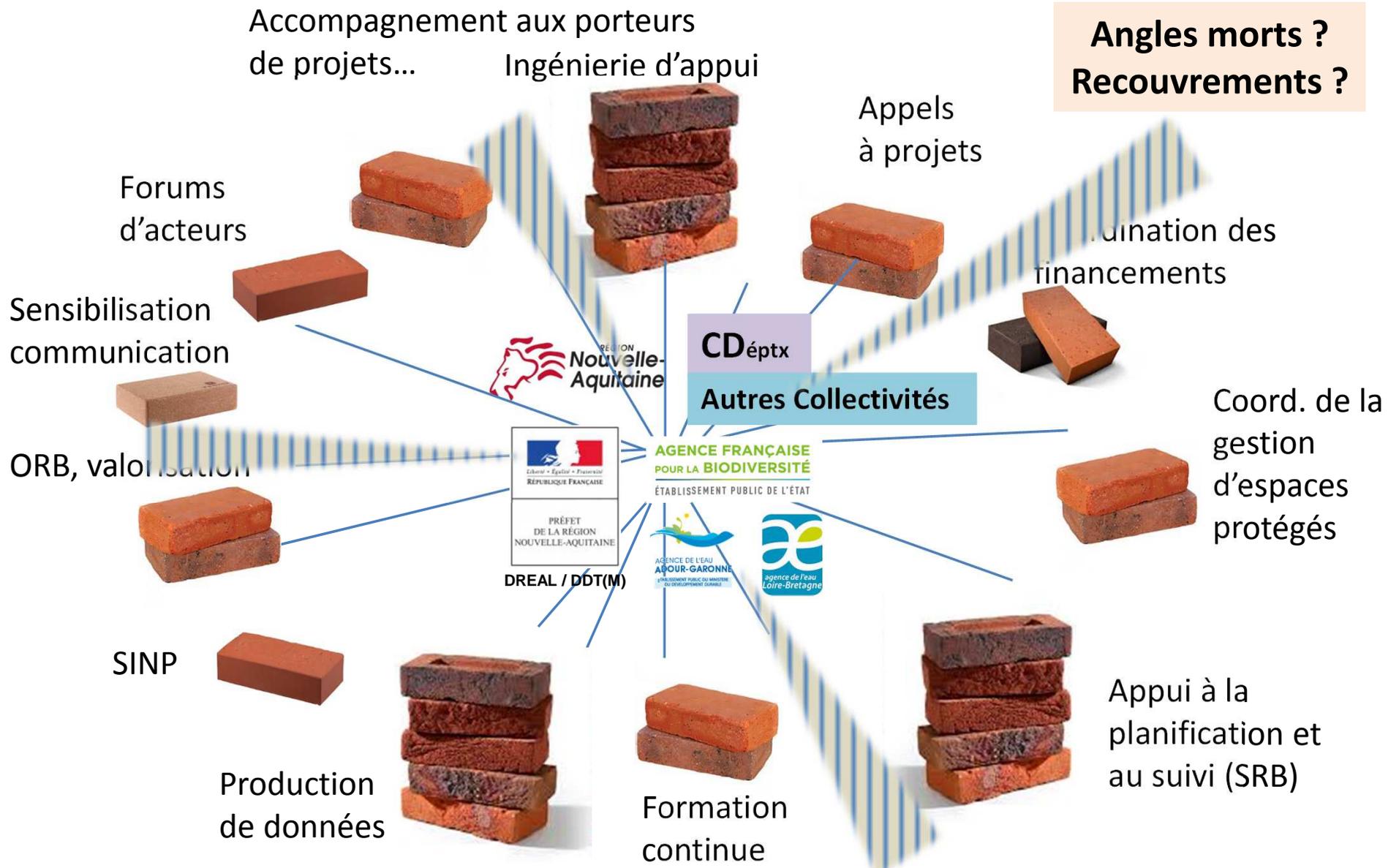
Agences de l'eau



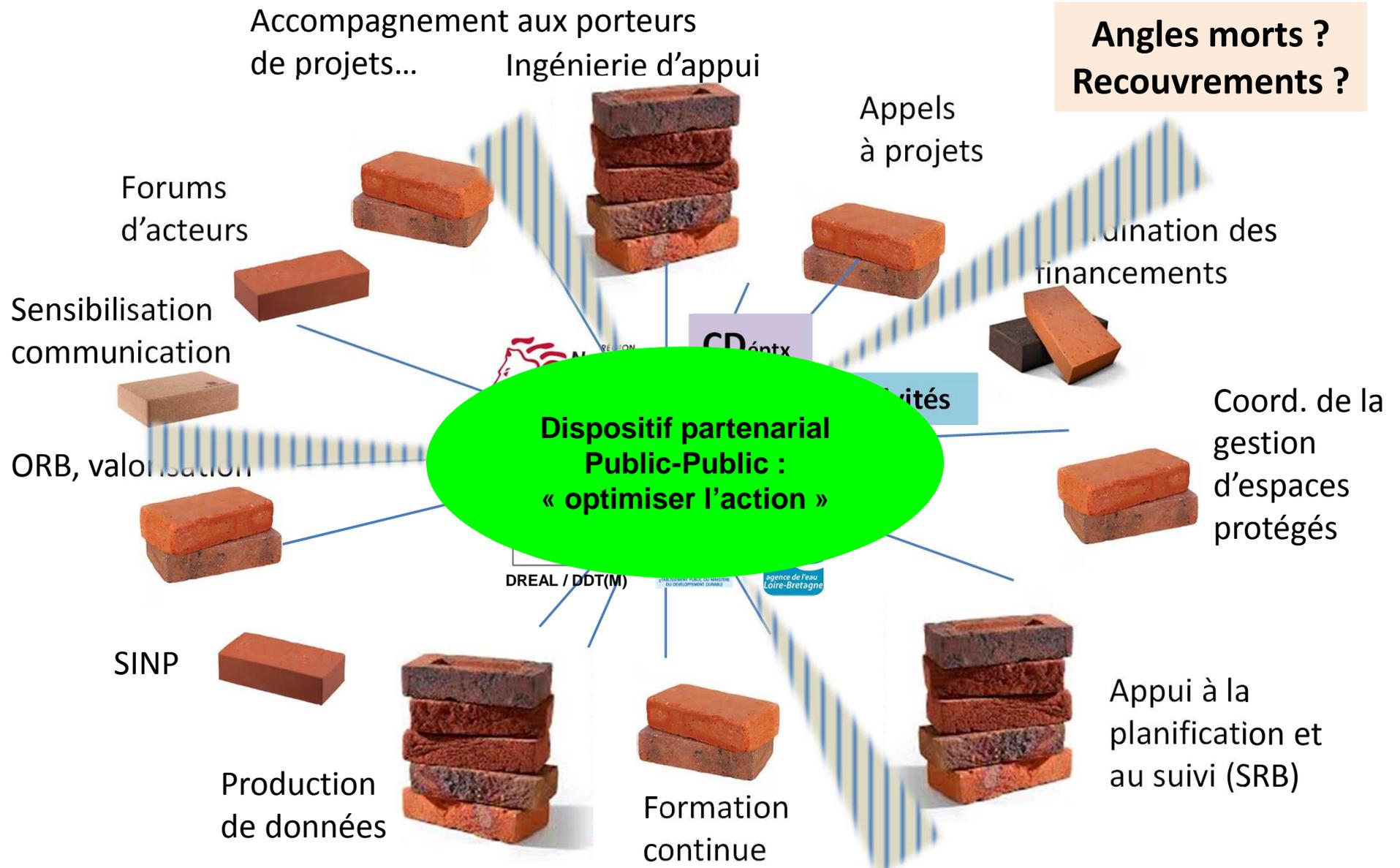
# Périmètre de l'Art. 21 de la loi :



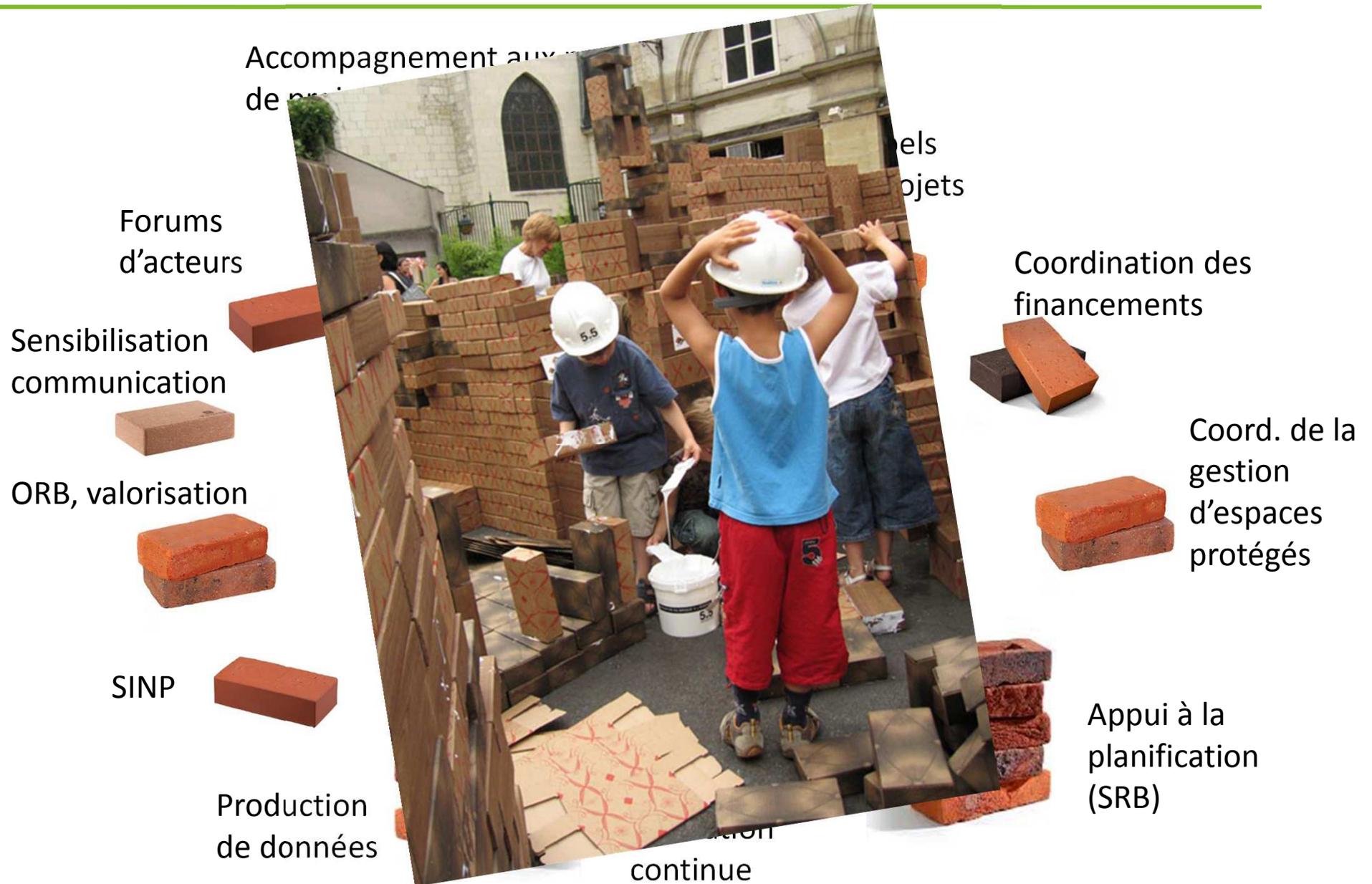
# Périmètre de l'Art. 21 de la loi :



# Périmètre de l'Art. 21 de la loi :



# Prévoir une phase de préfiguration ?



# Et aboutir à un édifice collectif tourné vers l'action ...et à l'épreuve du temps ?

AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  

---

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT**

*Merci de votre attention*